DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215602103-20251223-18122025_0004-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur William JACOBERT, Maire.
Date de la convocation : 15 décembre 2025.
Présents : Mme AUGUSTIN Sylvia, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr JACOBERT William, Mr JAFFRE Philippe, Mr LEMERAY Gérard, Mr NENEZ Yann, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mr BONNET Robert, Mme BOSTEL Vanessa, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr SIMON Roland (pouvoir donné à Mr JACOBERT).
Secrétaire de séance : Mme Sylvia AUGUSTIN a été nommée secrétaire de séance.

REMPLACEMENT DES BUTS DU TERRAIN DE FOOTBALL DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 novembre 2025 le conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise SDU de Guidel d'un montant de 5 897.36 € HT, soit 7 076.83 € TTC pour le remplacement des buts du terrain de football.

Cet investissement peut faire l'objet d'une aide financière (50 %) de la part du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) à hauteur de 50 % du coût hors taxes du montant du devis,
- INDIQUE que l'autofinancement de la commune sera de 50 %,
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives nécessaires à cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié